

Compte Rendu – Atelier Urbanisme



Date : 21 octobre 2021

Rédaction : Olivier BRICARD

Relecture : Lucie CHAUVIN

Version : #0.2 du 13/01/2022

Objet : Associer les acteurs de cet atelier aux réflexions sur la ressource en eau avec comme fils conducteur les interrogations suivantes :

- Quels sont les enjeux actuels en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau sur le développement du territoire ?
- Face aux effets attendus du changement climatique sur la ressource en eau, quels sont les enjeux à venir pour le développement du territoire sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion ?
- Réflexions, stratégie, actions en cours ou envisagées pour répondre à ces enjeux

Etaient présents :

Structure	Prénom et nom
Guingamp Paimpol Agglomération / service urbanisme	Mme. Juliette MOREAU
Lannion-Trégor Communauté/ Direction aménagement	M. Yvan FOLLEZOU
Syndicat mixte Goas Koll Traou Long	M. Jean-Yves LE CORRE
Lannion-Trégor Communauté / PCAET - Facilitatrice 3 Plans	Mme. Mélanie BIET
Eau & Rivières de Bretagne	M. Patrice DESCLAUD
Lannion-Trégor Communauté / Présidente CLE SAGE Baie de Lannion	Mme Annie BRAS-DENIS
Lannion-Trégor Communauté/ SAGE Baie de Lannion	Mme Lucie CHAUVIN
EGIS	M. Olivier BRICARD

ECHANGES

INTRODUCTION

Mme BRAS-DENIS (LTC), vice-présidente en charge de l'Environnement de Lannion-Trégor Communauté, présidente du BV Vallée du Léguer et de la CLE du SAGE Baie de Lannion, ouvre l'atelier en insistant sur l'importance de l'étude HMUC sur le territoire du SAGE. L'étude doit permettre à la CLE du SAGE de se positionner sur les leviers qui contribueront à assurer une gestion durable de la ressource en eau, conciliant à la fois le bon fonctionnement des milieux aquatiques et les besoins en eau pour les différents usages. Le bilan actuel de la ressource en eau et des besoins ainsi que les projections sur les évolutions qualitative et quantitative de la ressource en eau enrichiront les réflexions des différentes politiques territoriales dont notamment les PLUi et les PCAET en cours sur les EPCI.

Elle présente les différents ateliers :

- **Eau et assainissement ;**
- **Tourisme ;**
- **Urbanisme ;**
- **Economie et agriculture ;**
- **Economie et industrie ;**
- **Economie maritime (pêche, conchyliculture) ;**
- **Milieux aquatiques.**

Deux ateliers « agriculture » seront réalisés pour permettre à tous les acteurs concernés de pouvoir y participer. Une rencontre avec une personne de la sécurité civile sera également organisée.

Les ateliers ont également pour objectif de définir des hypothèses de travail en terme d'usage de l'eau et de changement sur le plus long terme.

La séance est introduite par un diaporama transmis aux participants (cf. annexe).

ELEMENTS DE PLANNING ENTRE CETTE ETUDE HMUC ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'étude HMUC doit proposer des résultats en mars 2022 sur l'équilibre entre bilan ressource et prélèvements.

L'étude HMUC s'inscrit dans le planning du PLUi de LTC mais pas dans celui de GPA, ni celui de Morlaix communauté :

- **Lannion-Trégor Communauté :**
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Trégor approuvé le 4 février 2020 <https://www.lannion-tregor.com/fr/habitat-urbanisme/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/le-scot-approuve-le-04022020.html>
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) : Diagnostic habitat du PLUH commencera en mars 2022, approbation du PLUi-H prévue pour 2024
- **Guingamp Paimpol Agglomération :**
SCOT Pays de Guingamp approuvé le 8 juillet 2021 <https://www.paysdeguingamp.com/scot/approbation-du-scot-le-8-juillet-2021/>
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU i) : Arrêt printemps 2022 pour une approbation en 2023

- **Morlaix Communauté :**
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé le 10 février 2020 <https://www.morlaix-communauté.bzh/Domains-d-actions/Amenagement-de-l-espace/Strategie-et-planification/Le-PLUi-H-pour-un-territoire-equilibre/Le-PLUi-H-en-vigueur>

CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

La crise sanitaire a modifié les comportements, de 2019 à 2020, mais les effets sont difficilement analysables pour le moment.

Quelques chiffres :

Les PADD des SCOT Trégor et Pays de Guingamp serviront de référence aux scénarios démographiques de référence des PLUi-H.

- +0,3 %/an d'augmentation de la population dans le SCOT Pays de Guingamp >>> hypothèse à prendre en compte pour la partie GPA des unités de gestion définies sur le SAGE (COPIL septembre 2021) ;
- +0,6 %/an d'augmentation de la population dans le SCOT Trégor >>> hypothèse à prendre pour la partie LTC des unités de gestion définies sur le SAGE (COPIL septembre 2021) ;
- +0,4%/an d'augmentation de la population sur Morlaix communauté
- Globalement, dans les SCOT, il est prévu que les nouveaux logements soient répartis pour 50% dans les pôles et 50% par rapport à la population de la commune ;
 - ✓ **SCOT Trégor / PLUI LTC (horizon 2040) :**
13 800 nouveaux logements au total dont 36% en enveloppes urbaines entre 2020 et 2040 dont 9 940 nouveaux logements sur les communes concernées par le SAGE Baie de Lannion
 - ✓ **SCOT Pays de Guingamp / PLUI PLH GPA (horizon 2023-2033) :**
331 logements / an (vacances et construction neuve) entre 2023-2033 dont 334 logements sur les communes concernées par le SAGE BL sur 10 ans
- SCOT Trégor considère 1,9 habitant par ménage. Le taux de vacance de logement est de 7% (difficile de descendre en dessous de 4-5 %) ;
- SCOT Pays de Guingamp : 15 % de vacances de logement ;
- Pour l'élaboration du futur PLUI de GPA : les fonds de jardin représenteront 5% de mobilisation pour la création de nouveaux logements (une dent creuse sur deux).
- LTC : 35 000 emplois estimés. Il n'y a pas de réflexion dans les SCOT sur un objectif d'évolution du nombre d'emplois.
- Sur LTC l'enjeu est d'anticiper les effets de pointe du tourisme

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SAGE BAIE DE LANNION ET DENSITÉ (INSEE, 2018)

Population estimée sur le périmètre du SAGE :
58220 habitants

Projection démographique SCOT et PLUI :

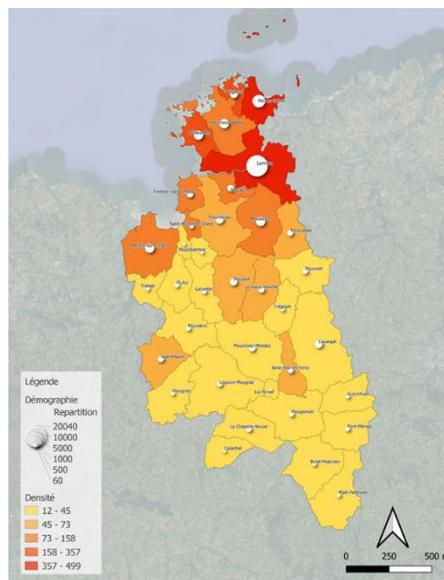
- ✓ **SCOT Trégor / PLUI LTC :**
Augmentation de la population + 0,6%/an entre 2014 et 2040
- ✓ **Guerlesquin :**
plutôt sur une évolution à la baisse - 0,5 %/an (2008 à 2018) mais volonté de conforter et développer ce pôle économique dans le SCOT et objectif de croissance population dans le PLUIH de Morlaix communauté de 0,4 %/an jusqu'à 2040
- ✓ **A horizon 2040 : Quelle part de la population sur les communes touristique et au sud du territoire ?**
Lannion : 0,2 % / an (2008_2018)
Trébeurden : <<0%/an (2008_2018)
Belle-Isle-en-Terre : -0,4 %/an (2008_2018)

Projection logements

- ✓ **SCOT Trégor / PLUI LTC (horizon 2040) :**
13 800 nouveaux logements entre 2020 et 2040 dont 9 940 nouveaux logements sur les communes concernées par le SAGE Baie de Lannion
- ✓ **SCOT Pays de Guingamp / PLUI PLH GPA (horizon 2023-2033) :**
331 logements / an (vacances et construction neuve) entre 2023-2033 dont 334 logements sur les communes concernées par le SAGE BL sur 10 ans

Projection habitants par ménage

- ✓ **2,05 habitants / ménage (INSEE 2018)**
- ✓ **Lannion 1,9 ; Trébeurden : 1,9 ; Guerlesquin 2 ; Belle-isle-en-Terre : 2**



REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

La loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 inscrit la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme (objectif d'absence d'artificialisation nette à terme (ZAN)). Les SCOT et les futurs PLUi devront être compatibles avec cet objectif.

Les services d'urbanisme attendent les résultats de l'étude HMUC pour savoir : si l'eau est un facteur limitant pour l'urbanisme ?

Quelles conséquences sur l'imperméabilisation des sols et la consommation d'eau de l'aménagement des futures :

- Zones d'habitat
- Zones commerciales
- Zones artisanales
- Zones industrielles

Pour l'habitat, l'étude s'appuiera sur les projections des SCOT Trégor et Pays de Guingamp et du PLUi-H de Morlaix communauté.

Pour les autres zones, le bureau d'étude pourra utiliser les zones d'activité économique (ZAE) figurant dans les documents d'urbanisme.

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, les nouvelles ZAE (Zone d'activités Economiques) sont localisées à Belle-Isle-en-Terre et Louargat.

Les données suivantes ont été transmises par GPA suite à l'atelier :

- *limites des enveloppes urbaines du PLUi, des communes couvertes par le SAGE Baie de Lannion ;*

- donnée SIG regroupant les périmètres des zones économiques actuelles et des projets d'extension programmés au PLUi sur les communes couvertes par le SAGE Baie de Lannion

Côté LTC, les surfaces des espaces d'activités économiques actuelles et les potentiels d'extension sont précisées dans le [DOO du SCoT \(pages 25 et 26\)](#).

2.4. Les équipements économiques

Pour poursuivre son développement économique, le Trégor a besoin de compléter et de faire évoluer les conditions d'accueil des activités et certains équipements-clés.

2.4.1. L'intégration des activités compatibles avec l'habitat dans les enveloppes urbaines

ORIENTATIONS

→ Les documents d'urbanisme locaux veillent à renforcer les possibilités d'implantation des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les enveloppes urbaines.

Ils favorisent notamment l'implantation des commerces (cf. 2.3 et 2.3 bis), services et bureaux au cœur des centres-villes et centres-bourgs, et maîtrisent à l'inverse leurs possibilités d'implantation dans les secteurs d'extension urbaine.

2.4.2. Les espaces d'activités

ORIENTATIONS

→ Les documents d'urbanisme locaux prennent les dispositions pour valoriser les *Espaces d'activités anciens* à revaloriser, identifiés sur le document graphique n°9, en prévoyant pour chacun d'eux les conditions appropriées pour :

- favoriser leur densification par l'accueil de nouvelles entreprises ;
- faciliter l'évolution des bâtiments existants ;
- favoriser la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain ;
- permettre pour ceux d'entre eux situés à l'intérieur d'agglomérations et de villages, lorsque cela est pertinent, une évolution vers des fonctions différentes (habitat, quartiers mixtes, etc.).

Les orientations relatives à la qualité de leur aménagement, précisées ci-après, sont importantes pour développer leur attractivité et ainsi contribuer à une gestion économe du foncier.

→ Les documents d'urbanisme locaux favorisent la **densification** des *Espaces d'activités stratégiques*, identifiés sur le document graphique n°9, en utilisant notamment les emprises disponibles. Ils peuvent aussi permettre leur développement par **extension**, dans les limites suivantes :

LIEU	ESPACES D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	SURFACE ACTUELLE (HA)	POTENTIEL D'EXTENSION (HA)
Cavan	Kerbiquet	23,2	19
Lannion	Pégase	155	7
Lannion	Pégase V	17,2	16
Minihy-Tréguier	Convenant Vraz	22,3	13
Pleudaniël	Kerantour	12,3	5
Pleumeur-Bodou	Phoenix	26,3	18
Ploumilliau	La Croix Rouge	17,7	9
Plouñévez-Moëdec / Loguivy-Plougras / Plouénéris	Beg ar C'hra	16,9	19
TOTAL		290,9	106

*hors plateforme aéroportuaire

→ Les documents d'urbanisme locaux favorisent la **densification** des *Espaces d'activités de proximité*, identifiés sur le document graphique n°9, en utilisant notamment les emprises disponibles. Ils peuvent aussi permettre leur développement par **extension**, dans les limites suivantes :

LIEU	ESPACES D'ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ	SURFACE ACTUELLE (HA)	POTENTIEL D'EXTENSION (HA)
Camléz	Croas ar Braban	10,6	4
Kermaria-Sulard	Brielec	5,1	1
Lannion	Buhulien	13,6	0
La Roche-Jaudy	Kervézot	10,8	4
Le Vieux-Marché	Park an Itron	5,6	0
Lézardrieux	Kercavet	6,6	3
Louannec	Mabilès	6,3	5
Penvenan	Pen ar Guer	4,2	3
Perros-Guirec	Kergadic	15,4	5
Plestin-les-Grèves	Le Châtel	4,5	3
Plestin-les-Grèves	Poul Guillou (hors ECP)	0	2
Pleubian	L'Armor / Pen Lan	5,1	0
Pleumeur-Gautier	Presqu'île	11,3	4
Plouaret	Gare	2,5	0
Pluzunet	Valorys	10,7*	7
Trébeurden	Garen an Itron	5,6	5
Trégastel	Le Dolmen	5,9	0
TOTAL		123,8	46

*hors terres agricoles, qui ne sont pas constitutives de l'espace d'activités.

→ Les documents d'urbanisme locaux favorisent la **densification** des *Espaces d'activités aquacoles et maritimes*, identifiés sur le document graphique n°9, en utilisant notamment les emprises disponibles. Ils peuvent aussi permettre leur développement par **extension**, dans le respect des espaces remarquables et dans les limites suivantes :

LIEU	ESPACES D'ACTIVITÉS AQUACOLES	SURFACE ACTUELLE (HA)	POTENTIEL D'EXTENSION (HA)
Lanmodez	Min er Goas	1,8	3
Plougrescant	Beg Vilin	1,9	1
TOTAL		3,7	4

→ Les documents d'urbanisme locaux favorisent la **densification** des *Espaces commerciaux de périphérie*, identifiés sur le document graphique n°8, en utilisant notamment les emprises disponibles. Ils peuvent aussi permettre leur développement par **extension**, dans les limites suivantes :

LIEU	ESPACES COMMERCIAUX DE PÉRIPHÉRIE	SURFACE ACTUELLE (HA)	POTENTIEL D'EXTENSION (HA)
Lannion/Ploulec'h	Bel Air	16,1	0
Lannion / Saint-Quay-Perros	Kéringant	23,5	1
Lannion	La Résistance / Le Rusquet	41,5	0
Lannion	Saint-Marc	15	0
Minihy-Tréguier	Kerfolic	21	3
Perros-Guirec	Kerabram	1,4	2
Plestin-les-Grèves	Poul Guillou	3,2	3
Pleudaniël / Lézardrieux	Kercavet Ouest	2,8	0
Plouaret	Général de Gaulle	0,8	1
Ploubezre	Parc Izélan	2,1	0
Saint-Quay-Perros	Saint-Méen - Kerliviec	10,5	2
Trégastel	Tourony	7,3	0
Tréguier	Saint-Michel	2,5	0
TOTAL		147,7	12

→ Les documents d'urbanisme locaux peuvent redéployer une partie de ces enveloppes foncières :

- de façon préférentielle entre les différents Espaces stratégiques et de proximité ;
- de façon limitée en continuité des enveloppes urbaines constituées des agglomérations et villages, pour accueillir des activités artisanales de proximité ;
- de façon limitée en continuité des Espaces d'activités anciens à valoriser identifiés sur le document graphique n°9.

Ces redéploiements, s'ils sont mis en œuvre, doivent respecter les enveloppes foncières maximales suivantes, secteur par secteur :

SECTEUR	CONSOMMATION FONCIÈRE MAXIMALE AUTORISÉE (HA)
Cavan	26
Lannion	22,6
Perros-Guirec	34,4
Plestin-les-Grèves	13,8
Plouaret	19
Presqu'île de Lézardrieux	15
Tréguier	25,4
TOTAL	156

Les Espaces commerciaux de périphérie ne sont pas concernés par cette possibilité de redéploiements.

→ Les documents d'urbanisme locaux permettent la transformation, la mutation ou l'extension limitée :

- de bâtiments d'activités situés à l'intérieur des espaces d'activités anciens qui n'ont plus vocation à se développer, tels qu'identifiés sur le document graphique n°9 ;
- de bâtiments d'activités isolés dans des espaces naturels et agricoles, qu'ils identifient.

Pour l'étude, quelle surface d'imperméabilisation pouvons-nous considérer ? (Surface totale calculée à partir des projections indiquées dans les documents d'urbanisme (habitat / zones commerciales/industrielles/artisanales/agricoles (bâtiments-serres) ?

Il est rappelé que l'activité économique présente sur la zone d'étude est essentiellement tournée vers l'économie, électronique et la télécommunication. Ces activités sont peu consommatrices d'eau. L'agriculture a également un poids dans l'activité économique.

Les projets de développement touristique ne sont pas connus pour le moment par les services d'urbanisme.

Les milieux et les paysages sont protégés dans les documents d'urbanisme (trames vertes et bleues notamment) car ils sont des richesses pour le territoire : puits de carbone, ressources primaires (bois, eau), sources de biodiversité, atouts pour le développement touristique.

AUTRES ELEMENTS DE CONTEXTE

D'autres sujets ont été abordés lors de cet atelier :

- **Interconnexions AEP** : L'usine de Traou Long fournit de l'eau à Louargat qui elle-même fournit de l'eau à Belle-Isle-en-Terre (l'usine de Belle-Isle-en-Terre peut avoir des problèmes de prélèvements en cas d'inondation de la station de pompage).
- **Recherche de nouvelle ressource en eau pour la production AEP** : Dans les environs de Rospez, la géologie présente de nombreuses failles qui permettent d'avoir une ressource en eau dans la nappe plus importante. Lannion-Trégor Communauté mène actuellement une étude sur la recherche en eau sur le secteur de Lannion/Rospez.
- **Etude « Réalisation d'un diagnostic agricole en lien avec l'élaboration du PLUi-H et du PCAET » sur LTC**. Ce diagnostic est réalisé par la chambre d'agriculture: La restitution est prévue en mars 2022. La réalisation de ce diagnostic doit permettre d'apporter une connaissance précise de l'agriculture existante sur le territoire et d'identifier les enjeux qui y sont liés.
Un état des lieux des consommations d'eau pourrait être intégré à cette étude. *L'eau utilisée en agriculture est-elle de plus en plus prélevée dans le réseau AEP pour des raisons sanitaires ?*
⇒ *Le cahier des charges de l'étude menée par LTC sera transmis au bureau d'étude EGIS.*
- **Perspectives / usage agricole** : La production légumière de plein champ et d'arboriculture fruitière semblent se développer.

ÉTUDE SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES EN EAU – SAGE BAIE DE LANNION

Atelier thématique – Urbanisme



Le 21/10/2021

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- 1 Introduction
- 2 Présentation du territoire / rappel des attendus des ateliers
- 3 Échanges
- 4 Conclusion

INTRODUCTION DE L'ATELIER

RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

Objectif de l'étude :

Apporter et consolider des éléments de connaissances locales sur les volets *H – M – U – C* pour aider à la gestion de la ressource en eau dans un contexte d'évolution des besoins et de changement climatique.

HMUC – Hydrologie, Milieu Usage Climat

Etat des lieux

Fonctionnement hydrologique Et hydrogéologique :

- Hydrologie des cours d'eau
- Météorologie
- Débit naturel
- Relation nappe/rivière
- Eaux souterraine...

Bilan des pressions :

- Prélèvements
- Evapotranspiration
- Transfert...

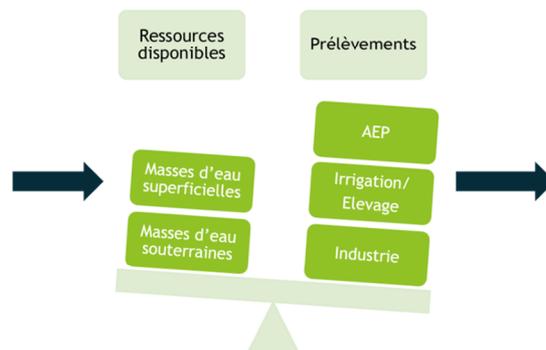
Milieu :

- Estimation des débits minimum
- Estimation des niveaux de nappe
- Estimation des besoins (espèces...)...

Analyse de la gestion de la ressource :

- Aménagements
- Usages et conflits d'usage
- Gestion des sécheresses
- Interconnexions...

Bilan actuel besoins / ressources



Analyses prospectives

Projections à horizon 10, 30 50 ans...

- Changement climatique
- Evolution démographique
- Mutation agricole
- Evolution industrielle
- Tests de scénarii...



RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

La durabilité de l'équilibre entre les besoins, les ressources et la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques est-elle assurée ?

Si ce n'est pas le cas, quelles adaptations la CLE doit-elle proposer pour que cet équilibre soit assuré durablement ?

RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

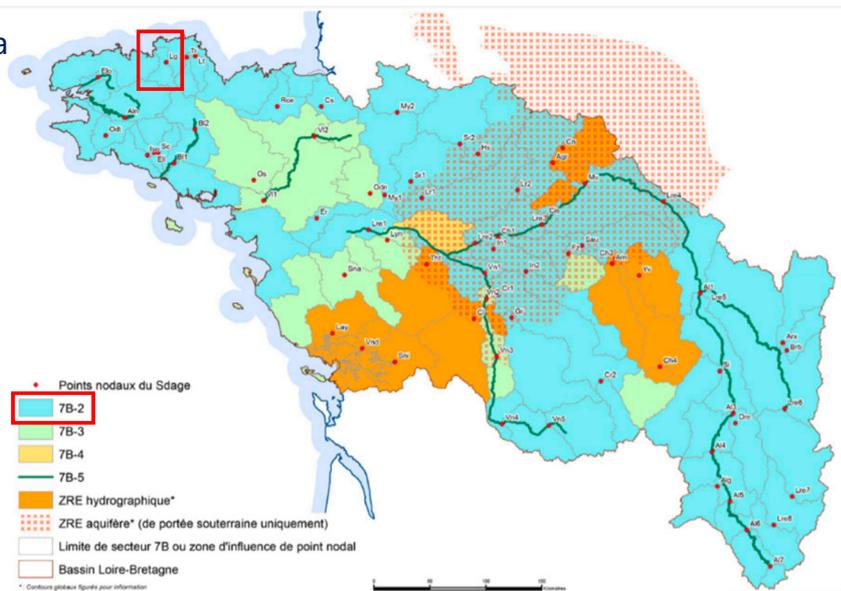
SDAGE Loire – Bretagne 2016 – 2021

Orientation 7B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage

- « Dans le cadre de l'orientation 7B, toute la commission locale de l'eau qui réalise une analyse HMUC pourra définir, dans le SAGE, des conditions de prélèvement mieux adaptées au territoire du SAGE, y compris moins restrictives en remplacement de celles définies par les dispositions 7B-2 à 7B-5. »

Territoire du SAGE Baie de Lannion classé en 7B-2

- « Bassins avec une augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif. »



RAPPEL DES ATTENDUS DES ATELIERS / PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Mme Lucie CHAUVIN et M. Olivier BRICARD

OBJECTIFS

1. Recueil de données pour compléter l'état des lieux
2. « Ressource en eau et changement climatique » échanges :
 - sur la vulnérabilité de la ressource et les enjeux identifiés
 - sur les réflexions en cours, les objectifs fixés, les actions réalisées ou envisagées pour une gestion durable de la ressource

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

CONSTATS

Connaissance actuelle limitée sur la ressource en eau
 Peu de problèmes de disponibilité de la ressource mais une ressource vulnérable :

- Épisodes récents de sécheresse (2003, 2011, 2017)
- En période d'étiage
- Forte variations naturelles des débits

Territoire dépendant principalement des eaux superficielles (90%) → absence de grandes réserves de stockage

Territoire touristique → augmentation des besoins en période estivale

Agriculture essentiellement tournée vers l'élevage laitier et bovin

Des usages littoraux variés et dépendants d'une bonne qualité des eaux

Une industrie spécialisée en informatique, électronique, optique

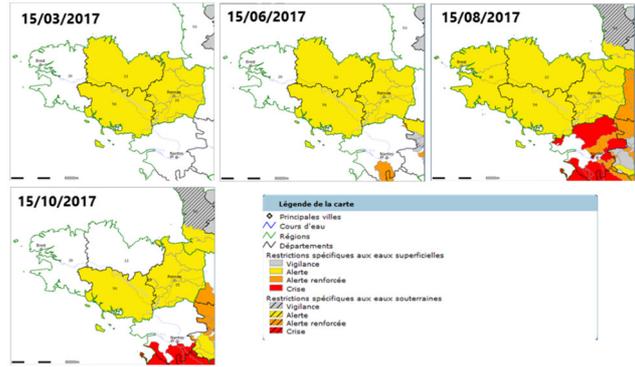
Rivières classées en bon état écologique, présentant un fort patrimoine biologique

Le Léguer seul fleuve de Bretagne à être labellisé « rivière sauvage »

ENJEUX

Préserver une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante pour maintenir le bon état des masses d'eau et les usages

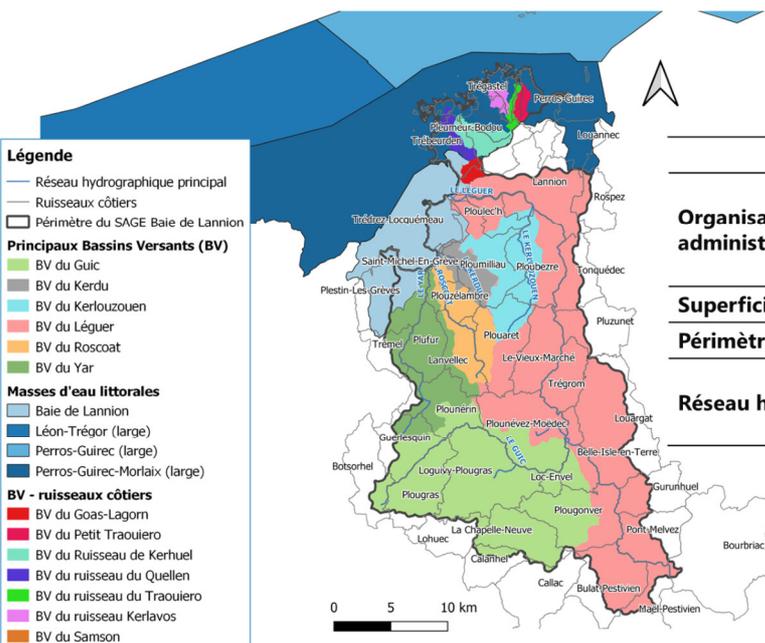
Assurer un équilibre entre les besoins et les ressources, aujourd'hui et demain



Evolution des restrictions spécifiques aux prélèvements sur les eaux souterraines et de surface (source : Propluvia)



TERRITOIRE DU SAGE BAIE DE LANNION



Carte d'identité du bassin de la Baie de Lannion

Organisation administrative	Région concernée : Bretagne Deux départements concernés : le Finistère et les Côtes d'Armor 38 communes
Superficie	668 km ²
Périmètre	234 km
Réseau hydrographique	1 294 km de linéaire cumulé de cours d'eau Principaux cours d'eau : Le Léguer, le Yar, le Roscoat, le Kerdu, le Guic



INFORMATIONS RÉCUPÉRÉES

Mme Lucie CHAUVIN et M. Olivier BRICARD

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SAGE BAIE DE LANNION ET DENSITÉ (INSEE, 2018)

Population estimée sur le périmètre du SAGE :
58220 habitants

Projection démographique SCOT et PLUI :

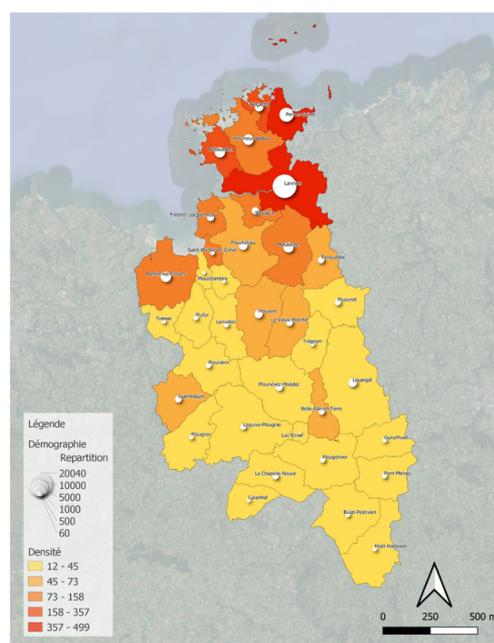
- ✓ **SCOT Trégor / PLUI LTC :**
Augmentation de la population + 0,6%/an entre 2014 et 2040
- ✓ **Guerlesquin :**
plutôt sur une évolution à la baisse – 0,5 %/an (2008 à 2018) mais volonté de conforter et développer ce pôle économique dans le SCOT et objectif de croissance population dans le PLUIH de Morlaix communauté de 0,4 %/an jusqu'à 2040
- ✓ **A horizon 2040 : Quelle part de la population sur les communes touristique et au sud du territoire ?**
Lannion : 0,2 % / an (2008_2018)
Trébeurden : <<<0%/an (2008_2018)
Belle-Isle-en-Terre : -0,4 %/an (2008_2018)

Projection logements

- ✓ **SCOT Trégor / PLUI LTC (horizon 2040) :**
13 800 nouveaux logements entre 2020 et 2040 dont 9 940 nouveaux logements sur les communes concernées par le SAGE Baie de Lannion
- ✓ **SCOT Pays de Guingamp / PLUI PLH GPA (horizon 2023-2033) :**
331 logements / an (vacances et construction neuve) entre 2023-2033 dont 334 logements sur les communes concernées par le SAGE BL sur 10 ans

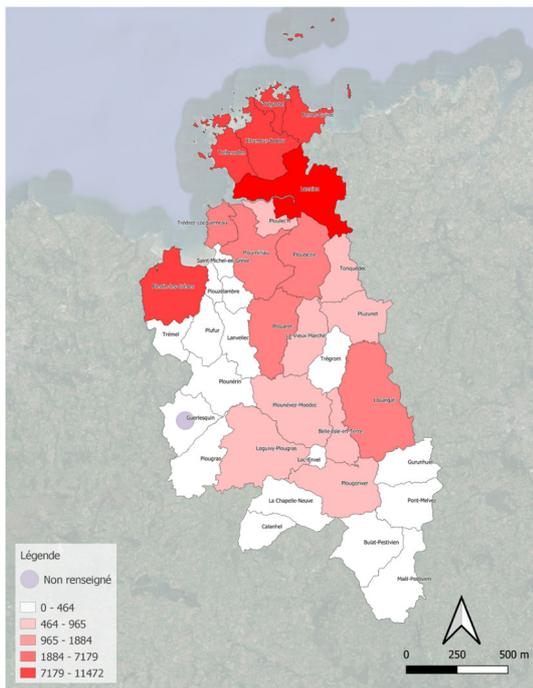
Projection habitants par ménage

- ✓ **2,05 habitants / ménage (INSEE 2018)**
- ✓ **Lannion 1,9 ; Trébeurden : 1,9 ; Guerlesquin 2 ; Belle-isle-en-Terre : 2**



Rapport population / densité

NOMBRE DE RÉSIDENCES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE BAIE DE LANNION (INSEE, 2017)



ÉCHANGES

- Quels sont les enjeux actuels en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau sur le développement du territoire ?**
- Face aux effets attendus du changement climatique sur la ressource en eau, quels sont les enjeux à venir pour le développement du territoire sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion ?**
- Réflexions, stratégie, actions en cours ou envisagées pour répondre à ces enjeux**



CONCLUSION